

St André de Cubzac 1876 à 1883

AN 1876



ACTES DE L'ÉTAT CIVIL

de St André de Cubzac

Commune de *St André de Cubzac*

Arrondissement du Tribunal de 1^{re} instance
DE BORDEAUX

Registre des Naissances

NOTA.—MM. les Maires sont invités à apporter dans la confection des tables un soin tout particulier. Le manque absolu de quelques-unes et l'irrégularité de quelques autres, ont provoqué plusieurs fois des observations de la part de M. le Procureur de la République. L'intérêt public réclame que cet état de choses cesse. Les irrégularités les plus ordinaires sont le manque de prénoms, de noms ou de dates. La table doit contenir d'abord le nom de famille par ordre alphabétique, puis le prénom, et ensuite la date. MM. les Maires voudront bien se conformer scrupuleusement à cette instruction.

Nous, Juge commissaire nommé par [M. le Président du Tribunal de première instance séant à Bordeaux, avons, en exécution des dispositions du Code civil, coté et parafé le présent registre, contenant *Vingt Six* feuillets, pour servir à enregistrer et constater les Naissances dans la commune de *St André de Cubzac* pendant l'année 1876.

A Bordeaux, le 31 Décembre 1875.

Em. Fay

Imprimerie Administrative Rayet

N^o 1

Du 3 Janvier



Pierre Mougneau

De trois Janvier mil huit cent soixante deux
à dix heures du matin.

Acte de naissance de Pierre Mougneau né le
premier Janvier à dix heures du soir, au lieu des Places commun
de St André de Cubzac, fils légitime de François Mougneau,
cultivateur, âgé de vingt huit ans, et de Jeanne Mougneau,
sans profession, âgée de vingt-un ans; mariés et demeurant
ensemble au dit lieu des Places.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin.
Premier témoin Jean Boussiau, concubine de la Moairie, âgé
de soixante ans, second témoin Germain Gabard, menuisier, âgé
de cinquante neuf ans, habitants de cette commune.

Sur la requête et présentation à nous faite par le père de
l'enfant, nous avons rédigé le présent acte que les témoins et le
déclarant ont signé avec nous après lecture.

Constaté suivant la loi par moi Jean Michel Castanet,
Maire de St André de Cubzac, faisant les fonctions d'officier
public de l'état civil.

Mougneaux Pierre Gabard
J. M. Castanet

N^o 2

Du 17 Janvier

Jean Martin

De dix Sept Janvier mil huit cent soixante deux
à trois heures du soir.

Acte de naissance de Jean Martin, né le jour à dix heures
du matin au lieu de la Juchelle commune de St André de Cubzac
fils légitime de Jean Martin, cultivateur, âgé de vingt sept ans
et de Thabilla Martin, sans profession, âgée de vingt ans, mariés
et demeurant ensemble au dit lieu de la Juchelle.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin.
Premier témoin Pierre Eyraud, forgeron, âgé de vingt
neuf ans. Second témoin Joseph Boy, menuisier, âgé de
vingt trois ans, habitants de cette commune.

Sur la requête et présentation à nous faite par
le père de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte
que les témoins et le déclarant ont signé avec nous après lecture.

Constaté suivant la loi par moi Jean Michel
Castanet, Maire de St André de Cubzac, faisant les
fonctions d'officier public de l'état civil.

Martin Pierre Eyraud
J. Boy & J. Castanet

Décédé à Bouliac (Gironde)
le vingt huit septembre
mil neuf cent cinquante
quatre.
De vingt neuf septembre
mil neuf cent cinquante
quatre. De Havic,

N. 3
Du 18 Janvier
Decede à Paris le
vingt six janvier mil neuf
cent cinquante deux.
Le vingt neuf février mil
neuf cent cinquante deux.
Le Maire

De vingt huit février mil huit cent soixante
seize à neuf heures du matin.
Acte de naissance de Henry Pierre, né ce jour à
neuf heures du soir, au bourg de St André de Cubzac, fils légitime
de Jean Auguste Pierre, vigneron, âgé de vingt quatre ans,
et de Antonette Angeli, cuisinière, âgée de vingt cinq ans,
mariés et demeurant ensemble au bourg de St André de Cubzac.
Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin.
Premier témoin Henri Lurary, rentier, âgé de quarant trois
ans, second témoin Jean Boussan, cultivateur de la Moirne, âgé
de soixante deux ans, habitant de cette commune.
Sur la réquisition et présentation à nous faite par le père
de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte que le témoin obligé
a vu, lu et entendu, et nous le déclarant qui a dit en l'absence
de l'enfant, nous avons signé le présent acte que le témoin
et le déclarant ont signé avec nous après lecture.
Comstaté devant la loi par moi Jean Michel Costant,
Maire de St André de Cubzac, faisant la fonction d'officier
public de l'état civil.
A Cubzac le 28 février 1862
J. M. Costant

Acte de naissance de Henry Pierre, né ce jour à
neuf heures du soir, au bourg de St André de Cubzac, fils légitime
de Jean Auguste Pierre, vigneron, âgé de vingt quatre ans,
et de Antonette Angeli, cuisinière, âgée de vingt cinq ans,
mariés et demeurant ensemble au bourg de St André de Cubzac.
Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin.
Premier témoin Henri Lurary, rentier, âgé de quarant trois
ans, second témoin Jean Boussan, cultivateur de la Moirne, âgé
de soixante deux ans, habitant de cette commune.
Sur la réquisition et présentation à nous faite par le père
de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte que le témoin obligé
a vu, lu et entendu, et nous le déclarant qui a dit en l'absence
de l'enfant, nous avons signé le présent acte que le témoin
et le déclarant ont signé avec nous après lecture.
Comstaté devant la loi par moi Jean Michel Costant,
Maire de St André de Cubzac, faisant la fonction d'officier
public de l'état civil.
A Cubzac le 28 février 1862
J. M. Costant

N. 1
Du 17 Février
Acte de naissance de Jeanne Béraud, née le quinze de
ce mois à quatre heures du soir, au lieu de Stombouzeau, commune
de St André de Cubzac; fille légitime de Joseph Béraud,
cultivateur, âgé de trente cinq ans, et de Marguerite Belloume,
âgée de trente deux ans; mariés et demeurant ensemble au
lieu de Stombouzeau; le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin.
Premier témoin Pierre Vige, cultivateur, âgé de trente deux
ans, second témoin Jean Boussan, cultivateur de la Moirne, âgé de
soixante deux ans, habitant de cette commune.
Sur la réquisition et présentation à nous faite par le père
de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte que le témoin
et le déclarant ont signé avec nous après lecture.
Comstaté devant la loi par moi Jean Michel Costant,
Maire de St André de Cubzac, faisant la fonction d'officier
public de l'état civil.
Béraud et Vige
J. M. Costant



Jeanne Béraud

N. 4
Du 24 Février
Marguerite Vieau
Decede à Saint André
de Cubzac, le six février
mil neuf cent cinquante
deux.
Le Maire

De quatre février mil huit cent soixante seize
à cinq heures du soir.
Acte de naissance de Marguerite Vieau, née ce jour à
trois heures du soir au lieu de Stombouzeau, commune de St
André de Cubzac, fille légitime de Etienne Vieau, carrier,
âgé de vingt trois ans, et de Marguerite Argout, sans
profession, âgée de vingt deux ans, mariés et demeurant
ensemble au dit lieu de Stombouzeau.
Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin.
Premier témoin Jean Boussan, cultivateur de la Moirne, âgé
de soixante deux ans, second témoin François Genoullé, plâtrier,
âgé de cinquante quatre ans, habitants de cette commune.
Sur la réquisition et présentation à nous faite par le
père de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte que le
témoin et le déclarant ont signé avec nous après lecture.
Comstaté devant la loi par moi Jean Michel Costant,
Maire de St André de Cubzac, faisant la fonction d'officier
public de l'état civil.
Genoullé et Vieau
J. M. Costant

Acte de naissance de Marguerite Vieau, née ce jour à
trois heures du soir au lieu de Stombouzeau, commune de St
André de Cubzac, fille légitime de Etienne Vieau, carrier,
âgé de vingt trois ans, et de Marguerite Argout, sans
profession, âgée de vingt deux ans, mariés et demeurant
ensemble au dit lieu de Stombouzeau.
Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin.
Premier témoin Jean Boussan, cultivateur de la Moirne, âgé
de soixante deux ans, second témoin François Genoullé, plâtrier,
âgé de cinquante quatre ans, habitants de cette commune.
Sur la réquisition et présentation à nous faite par le
père de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte que le
témoin et le déclarant ont signé avec nous après lecture.
Comstaté devant la loi par moi Jean Michel Costant,
Maire de St André de Cubzac, faisant la fonction d'officier
public de l'état civil.
Genoullé et Vieau
J. M. Costant

N. 6
Du 21 Février
Eli Louis Baymann
Démiau

Acte de naissance de Eli Louis Baymann, né ce jour à
trois heures du soir au lieu de Stombouzeau, commune de St
André de Cubzac, fils légitime de Eli Benjamin William Démiau,
propriétaire, âgé de trente sept ans, et de Marie Louise
Léon, sans profession, âgée de vingt trois ans, mariés et habitant
ensemble au dit lieu de Stombouzeau.
Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin.
Premier témoin Jean Vige, pâtissier, âgé de trente quatre
ans, second témoin Jean Bergeon, cultivateur de la Moirne, âgé
de quarante trois ans, habitants de cette commune.
Sur la réquisition et présentation à nous faite par le
père de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte que le témoin
et le déclarant ont signé avec nous après lecture.
Comstaté devant la loi par moi Jean Michel Costant,
Maire de St André de Cubzac, faisant la fonction d'officier
public de l'état civil.
Bergeon et Démiau
J. M. Costant

De vingt un février mil huit cent soixante six à
trois heures du soir. Acte de naissance de Eli Louis Baymann,
né ce jour à trois heures du soir au lieu de Stombouzeau, commune
de St André de Cubzac, fils légitime de Eli Benjamin William Démiau,
propriétaire, âgé de trente sept ans, et de Marie Louise
Léon, sans profession, âgée de vingt trois ans, mariés et habitant
ensemble au dit lieu de Stombouzeau.
Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin.
Premier témoin Jean Vige, pâtissier, âgé de trente quatre
ans, second témoin Jean Bergeon, cultivateur de la Moirne, âgé
de quarante trois ans, habitants de cette commune.
Sur la réquisition et présentation à nous faite par le
père de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte que le témoin
et le déclarant ont signé avec nous après lecture.
Comstaté devant la loi par moi Jean Michel Costant,
Maire de St André de Cubzac, faisant la fonction d'officier
public de l'état civil.
Bergeon et Démiau
J. M. Costant

Acte de naissance de Eli Louis Baymann, né ce jour à
trois heures du soir au lieu de Stombouzeau, commune de St
André de Cubzac, fils légitime de Eli Benjamin William Démiau,
propriétaire, âgé de trente sept ans, et de Marie Louise
Léon, sans profession, âgée de vingt trois ans, mariés et habitant
ensemble au dit lieu de Stombouzeau.
Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin.
Premier témoin Jean Vige, pâtissier, âgé de trente quatre
ans, second témoin Jean Bergeon, cultivateur de la Moirne, âgé
de quarante trois ans, habitants de cette commune.
Sur la réquisition et présentation à nous faite par le
père de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte que le témoin
et le déclarant ont signé avec nous après lecture.
Comstaté devant la loi par moi Jean Michel Costant,
Maire de St André de Cubzac, faisant la fonction d'officier
public de l'état civil.
Bergeon et Démiau
J. M. Costant

Decede à Boreaux le vingt six
septembre mil neuf cent cinquante six -
Le deux octobre mil neuf cent
cinquante six - 250 Maire

1788
Du 17 Janvier
à Paris 181 le
deuxième jour
de l'année républicaine
le Maire

De vingt huit jours mil huit cent soixante
deux à neuf heures du matin.
Acte de naissance de Henry Pierre, né ce jour à onze
heures du matin, au bourg de St André de Cubzac, fils légitime
de Jean Auguste Pierre, vigneron, âgé de trente quatre ans,
et de Antoinette Angèle, cuisinière, âgée de vingt cinq ans,
mariés et demeurant ensemble au bourg de St André de Cubzac.
Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin.
Premier témoin Ami Lecary, notaire, âgé de quarant deux
ans, second témoin Jean Boussac, curé de la paroisse de St André
de Cubzac, âgé de soixante deux ans, habitant de cette commune.
Sur la réquisition et présentation à nous faite par le père
de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte que le témoin notaire
et le déclarant ont signé avec nous après lecture.
Contaté suivant la loi par moi par Michel Cabaud,
Maire de St André de Cubzac, faisant la fonction d'officier
public de l'état civil.
H. Lecary
J. Boussac
M. Cabaud

De quatre jours mil huit cent soixante deux
à cinq heures du soir.
Acte de naissance de Marguerite Vraud, née ce jour à
trois heures du soir au lieu de Fontbouzeau, commune de St
André de Cubzac, fille légitime de Simon Vraud, cultivateur,
âgé de vingt trois ans, et de Marguerite Angèle sans
profession, âgée de vingt deux ans, mariés et demeurant
ensemble au dit lieu de Fontbouzeau.
Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin.
Premier témoin Jean Boussac, curé de la paroisse de St André
de Cubzac, âgé de soixante deux ans, second témoin François
Goussault, cultivateur, âgé de cinquante quatre ans, habitant de cette commune.
Sur la réquisition et présentation à nous faite par le
père de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte que le
témoin notaire et le déclarant ont signé avec nous après lecture.
Contaté suivant la loi par moi par Michel Cabaud,
Maire de St André de Cubzac, faisant la fonction d'officier
public de l'état civil.
Goussault
Vraud
M. Cabaud

1788
Du 17 Février
Le Maire



De dix sept jours mil huit cent soixante deux
à dix heures du matin.
Acte de naissance de Jean Berard, né le quinze
à cinq heures du soir au lieu de Fontbouzeau, commune de
St André de Cubzac, fils légitime de Joseph Berard,
cultivateur, âgé de trente cinq ans, et de Marguerite Bellon,
cuisinière, âgée de trente deux ans, mariés et demeurant ensemble au
dit lieu de Fontbouzeau; le sexe de l'enfant a été reconnu être
masculin.
Premier témoin Ami Lecary, notaire, âgé de quarant deux
ans, second témoin Jean Boussac, curé de la paroisse de St André
de Cubzac, âgé de soixante deux ans, habitant de cette commune.
Sur la réquisition et présentation à nous faite par le père
de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte que le témoin notaire
et le déclarant ont signé avec nous après lecture.
Contaté suivant la loi par moi par Michel Cabaud,
Maire de St André de Cubzac, faisant la fonction d'officier
public de l'état civil.
Berard
M. Cabaud

1788
Du 21 Février
Le Maire

De vingt un jours mil huit cent soixante deux
à six heures du matin.
Acte de naissance de Elle Louis Bayon
Déniau, né ce jour à cinq heures du soir au lieu de St André
de Cubzac, fils légitime de Elle Benjamin William Déniau,
propriétaire, âgé de trente sept ans, et de Marie Anne
Lecary, sans profession, âgée de vingt trois ans, mariés et habitant
ensemble au dit lieu de St André de Cubzac.
Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin.
Premier témoin Jean Lecary, pasteur, âgé de trente quatre
ans, second témoin Jean Bourgeois, notaire de la paroisse de St André
de Cubzac, âgé de quarante trois ans, habitant de cette commune.
Sur la réquisition et présentation à nous faite par le père
de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte que le témoin notaire
et le déclarant ont signé avec nous après lecture.
Contaté suivant la loi par moi par Michel Cabaud,
Maire de St André de Cubzac, faisant la fonction d'officier
public de l'état civil.
Bourgeois
Déniau
M. Cabaud

De deux jours mil huit cent soixante deux
à six heures du matin.
Acte de naissance de Elle Louis Bayon
Déniau, né ce jour à six heures du matin au lieu de St André
de Cubzac, fils légitime de Elle Benjamin William Déniau,
propriétaire, âgé de trente sept ans, et de Marie Anne
Lecary, sans profession, âgée de vingt trois ans, mariés et habitant
ensemble au dit lieu de St André de Cubzac.
Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin.
Premier témoin Jean Lecary, pasteur, âgé de trente quatre
ans, second témoin Jean Bourgeois, notaire de la paroisse de St André
de Cubzac, âgé de quarante trois ans, habitant de cette commune.
Sur la réquisition et présentation à nous faite par le père
de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte que le témoin notaire
et le déclarant ont signé avec nous après lecture.
Contaté suivant la loi par moi par Michel Cabaud,
Maire de St André de Cubzac, faisant la fonction d'officier
public de l'état civil.
Bourgeois
Déniau
M. Cabaud

1788
Le Maire

N. 7
22 Février
an Robert
de St Ande
le dix
Avril mil neuf
soixante
vingt Avril mil
neuf
soixante
le neuf
Mars

Du vingt deux Février mil huit cent soixante
deux à onze heures du matin.
Acte de naissance de de Jean Robert, né tiers au
lieu de Bois au lieu de la Voque, commune de St André
de Cubzac; fille légitime de François Robert, cultivateur,
âgé de vingt sept ans, et de Marie Périer, cultiveuse,
âgée de vingt quatre ans; mariés et demeurant ensemble au
dit lieu de la Voque.
Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin.
Premier témoin, Charles Horry, peintre, âgé de cinquante
ans. Second témoin, Jean Boussiau, concubine de la mariée, âgé
de soixante ans, habitant de cette commune.
Sur la réquisition et présentation à nous faite par le
père de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte que les
témoin ont signé avec nous après lecture et nous le déclarant
qu'il est en l'avant.
Contaté suivant la loi par moi par Michel Cabant,
maire de St André de Cubzac, faisant la fonction d'officier
public de l'état civil.

J. Boussiau
C. Horry
M. Cabant

N. 8
3 Mars
an Robert

Du trois Mars mil huit cent soixante deux à onze
heures du matin. Acte de naissance de Françoise Bothein, née
tiers à huit heures du matin, au lieu de Pontboudan, commune de
St André de Cubzac, fille légitime de Jean Bothein, maçon, âgé
de quarante ans, et de Françoise Pomme sans profession, âgée
de trente ans; mariés et demeurant ensemble au dit lieu de Pontboudan.
Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin.
Premier témoin, Jean Raymond charronnier, âgé de trente
huit ans. Second témoin, Jean Boussiau, concubine de la mariée,
âgé de soixante ans, habitant de cette commune.
Sur la réquisition et présentation à nous faite par le
père de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte que les
témoin ont signé avec nous après lecture et nous le déclarant
qu'il est en l'avant.
Contaté suivant la loi par moi par Michel Cabant,
maire de St André de Cubzac, faisant la fonction d'officier
public de l'état civil.

J. Raymond
J. Boussiau
M. Cabant

N. 9
Du 6 Mars



Leon Martin

N. 9
Du six Mars mil huit cent soixante
deux à neuf heures du matin.
Acte de naissance de Leon Martin, né le quatre
de ce mois à six heures du soir au bourg de St André de Cubzac,
fils naturel de Anne Martin, demeurant à Gaudouin, près
Bordeaux, âgé de trente deux ans, et de Joséphine
le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin.
Premier témoin, Jean Boussiau, concubine de la mariée,
âgé de soixante ans. Second témoin, Pierre Lamy,
garde champêtre, âgé de cinquante ans, habitant de cette commune.
Sur la réquisition et présentation à nous faite par le
père de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte que le témoin et la déclarante ont
signé avec nous après lecture.
Contaté suivant la loi par moi par Michel Cabant,
maire de St André de Cubzac, faisant la fonction d'officier
public de l'état civil.

Approuvé le mot son surcharge
Canté
M. Boussiau
M. Cabant

N. 10
Du 13 Mars

Marie Normandin

Du treize Mars mil huit cent soixante deux à dix
heures du matin.
Acte de naissance de Marie Normandin, née tiers
à onze heures et demi du soir, au lieu de Bédon, commune de
St André de Cubzac, fille légitime de Jean Normandin, cultivateur,
âgé de vingt sept ans, et de Marie Normandin, cultiveuse,
âgée de vingt trois ans; mariés et demeurant ensemble
au dit lieu de Bédon.
Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin.
Premier témoin, Jean Giraud, agent voyer, âgé de cinquante
ans. Second témoin, Jean Marie Montaut, âgé de quarante
deux ans, habitant de cette commune.
Sur la réquisition et présentation à nous faite par le
père de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte que les témoin
et la déclarante ont signé avec nous après lecture.
Contaté suivant la loi par moi par Michel Cabant,
maire de St André de Cubzac, faisant la fonction d'officier
public de l'état civil.

J. Giraud
J. Montaut
M. Cabant

N. 11

Du 7 Avril

Pierre Bouverseau

Du sept Avril mil huit cent soixante six à deux heures de matin. Acte de naissance de Pierre Bouverseau, né à deux heures et demi au lieu de Seignan, commune de St André de Tubrau, fils légitime de Jean Bouverseau, cultivateur, âgé de vingt trois ans, et de Marie Duhal, son épouse, âgée de vingt ans, mariés et demeurant ensemble au dit lieu de Seignan.

L'acte de naissance a été reconnu et enregistré. Premiers témoins Pierre Sany, garde champêtre, âgé de cinquante deux ans, second témoin Jean Bouverseau, cultivateur, âgé de soixante six ans, habitant de cette commune. Sur la requête et présentation à nous faite par le père de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte qui lui-même et le déclarant ont signé avec nous après lecture.

Contaté devant la loi par nous Jean Michel Catant, Maire de St André de Tubrau, faisant la fonction d'officier public de l'état civil.

Décédé à Saint Antoine (Cognac) le vingt trois novembre mil neuf cent cinquante deux. Le quatre février mil neuf cent cinquante trois. Le Maire

[Signature]

Francis Bouverseau
Jean Bouverseau
S. M. Coissier

N. 12

Du 9 Avril

Pierre Duhaud

Du neuf Avril mil huit cent soixante six à deux heures de matin. Acte de naissance de Pierre Duhaud, né le sept de ce mois à deux heures de matin au lieu de St André de Tubrau, commune de St André de Tubrau, fils légitime de Jean Duhaud, cultivateur, âgé de trente ans, et de Marie Berard, son épouse, âgée de vingt trois ans, mariés et demeurant ensemble au dit lieu de St André.

L'acte de naissance a été reconnu et enregistré. Premiers témoins Hippolyte Guenac, puits, âgé de vingt cinq ans, second témoin Jean Laforgue, cultivateur, âgé de vingt sept ans, habitant de cette commune. Sur la requête et présentation à nous faite par le père de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte qui lui-même et le déclarant ont signé avec nous après lecture.

Contaté devant la loi par nous Jean Michel Catant, Maire de St André de Tubrau, faisant la fonction d'officier public de l'état civil.

Acte en date de ce jour...
SE Andrie de Cubze
le treize Avril mil neuf cent cinquante huit.
le Maire

[Signature]

Laforgue
H. Guenac, Duhaud
S. M. Coissier

N. 13

Du 22 Avril



Francis Berinau

Du vingt deux Avril mil huit cent soixante six à deux heures de matin. Acte de naissance de Francis Berinau, né à deux heures et demi au lieu de Calong, commune de St André de Tubrau, fils légitime de Jean Berinau, cultivateur, âgé de trente sept ans, et de Jeanne Marie Mont, son épouse, âgée de vingt neuf ans, mariés et demeurant ensemble au dit lieu de Calong.

L'acte de naissance a été reconnu et enregistré. Premiers témoins Jean Poyroulet, agent d'affaires, âgé de cinquante ans, second témoin Jean Berichet, menuisier, âgé de soixante ans, habitant de cette commune. Sur la requête et présentation à nous faite par le père de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte qui lui-même et le déclarant ont signé avec nous après lecture.

Contaté devant la loi par nous Jean Michel Catant, Maire de St André de Tubrau, faisant la fonction d'officier public de l'état civil.

Berinau
Berichet, Poyroulet
S. M. Coissier

N. 14

Du 27 Avril

Jean Henri Savinac

Du vingt sept Avril mil huit cent soixante six à deux heures de matin. Acte de naissance de Jean Henri Savinac, né à deux heures et demi au lieu de St André de Tubrau, commune de St André de Tubrau, fils légitime de Pierre Savinac, serrurier, âgé de trente quatre ans, et de Jeanne Pardiac, son épouse, âgée de vingt trois ans, mariés et demeurant ensemble au dit lieu de St André de Tubrau.

Par acte en date du vingt trois Avril mil neuf cent cinquante deux à la mairie de Cognac (Cognac) Jean Henri Savinac, dont la naissance est constatée dans l'acte ci dessus a contracté mariage avec Mademoiselle Rocher Marie Jeanne Jeanne dont mention faite par nous, officier de l'état civil le sept mai mil neuf cent cinquante.

L'acte de naissance a été reconnu et enregistré. Premiers témoins François Millérid, pharmacien, âgé de cinquante huit ans, second témoin Martin Dantagnan, vétéraire, âgé de trente six ans, habitant de cette commune. Sur la requête et présentation à nous faite par le père de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte qui lui-même et le déclarant ont signé avec nous après lecture.

Contaté devant la loi par nous Jean Michel Catant, Maire de St André de Tubrau, faisant la fonction d'officier public de l'état civil.

Savinac
Millérid, Dantagnan
S. M. Coissier

Du 3 Mai

Jean Jeannou

Par acte en date du 3 Mai 1848, sous le sceau de la mairie de Blauzac, nous soussignés, Jean Jeannou, Maire de Blauzac, et Jean Guillet, Conseiller municipal, avons constaté et enregistré le mariage contracté entre Jean Jeannou, âgé de vingt-cinq ans, et Marie Guillet, âgée de vingt-cinq ans, tous deux domiciliés à Blauzac, le 3 Mai 1848.

Le Maire, Jean Jeannou

Le Conseiller municipal, Jean Guillet

Le Maire, Jean Jeannou

Le Maire, Jean Jeannou

Le Maire, Jean Jeannou

Le Maire, Jean Jeannou

Le Maire, Jean Jeannou

Le Maire, Jean Jeannou

Le Maire, Jean Jeannou

Le Maire, Jean Jeannou

Le Maire, Jean Jeannou

Le Maire, Jean Jeannou

Le Maire, Jean Jeannou

Le Maire, Jean Jeannou

Le Maire, Jean Jeannou

Du trois Mai mil huit cent soixante deux

Acte de naissance de Jean Jeannou né hier à huit heures du soir au Bourg de St André de Lubzac, fils légitime de Pierre Jeannou rubergiste, âgé de trente ans, et de Catherine Chabon, sans profession, âgée de vingt-trois ans, mariés et demeurant ensemble au Bourg de St André de Lubzac.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin. Premier témoin Jean Roussier, concubine de la Mairie, âgé de soixante deux ans, habitant de cette commune.

Second témoin Emile Soulier, Chabon, âgé de vingt cinq ans, habitant de cette commune.

Sur la requête et présentation à nous faite par le père de l'enfant nous avons rédigé le présent acte que la femme et le déclarant ont signé avec nous après lecture.

Contaté suivant la loi par moi Jean Michel Costant, Maire de St André de Lubzac, faisant les fonctions d'officier public de l'état civil.

Jean Jeannou, Pierre Jeannou, Emile Soulier, Jean Michel Costant

Le Maire, Jean Michel Costant

Le Maire, Jean Michel Costant

Le Maire, Jean Michel Costant

Le Maire, Jean Michel Costant

Le Maire, Jean Michel Costant

Le Maire, Jean Michel Costant

Le Maire, Jean Michel Costant

Le Maire, Jean Michel Costant

Le Maire, Jean Michel Costant

Le Maire, Jean Michel Costant

Le Maire, Jean Michel Costant

Du trois Mai mil huit cent soixante deux

Acte de naissance de Jean Bourget, né hier à huit heures du soir au Bourg de St André de Lubzac, fils légitime de Jean Bourget, lerruyer, âgé de vingt cinq ans, et de Marie Deslarmes, sans profession, âgée de dix neuf ans, mariés et demeurant ensemble au Bourg de St André de Lubzac.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin. Premier témoin Michel Maurel, concubine, âgé de dix huit ans, Second témoin Hippolyte Person, lerruyer, âgé de vingt huit ans, habitant de cette commune.

Sur la requête et présentation à nous faite par le père de l'enfant nous avons rédigé le présent acte que la femme et le déclarant ont signé avec nous après lecture.

Contaté suivant la loi par moi Jean Michel Costant, Maire de St André de Lubzac, faisant les fonctions d'officier public de l'état civil.

Jean Bourget, Michel Maurel, Hippolyte Person, Jean Michel Costant

Le Maire, Jean Michel Costant

Le Maire, Jean Michel Costant

Le Maire, Jean Michel Costant

Le Maire, Jean Michel Costant

Le Maire, Jean Michel Costant

Le Maire, Jean Michel Costant

Le Maire, Jean Michel Costant

Le Maire, Jean Michel Costant

Le Maire, Jean Michel Costant

Le Maire, Jean Michel Costant

Le Maire, Jean Michel Costant

Le Maire, Jean Michel Costant



N° 17

Du 30 Mai

Jean Bourget

Par acte en date du 30 Mai mil huit cent soixante deux, sous le sceau de la mairie de Blauzac, nous soussignés, Jean Bourget, Maire de Blauzac, et Jean Guillet, Conseiller municipal, avons constaté et enregistré le mariage contracté entre Jean Bourget, âgé de vingt-cinq ans, et Marie Guillet, âgée de vingt-cinq ans, tous deux domiciliés à Blauzac, le 30 Mai 1848.

Le Maire, Jean Bourget

Le Maire, Jean Bourget

Le Maire, Jean Bourget

Le Maire, Jean Bourget

Le Maire, Jean Bourget

Le Maire, Jean Bourget

Le Maire, Jean Bourget

Le Maire, Jean Bourget

Le Maire, Jean Bourget

Le Maire, Jean Bourget

Le Maire, Jean Bourget

Le Maire, Jean Bourget

Du neuf Juin mil huit cent soixante deux

Acte de naissance de Georgette Marie Bourget, née hier à huit heures du soir au Bourg de St André de Lubzac, fille légitime de Jean Bourget, lerruyer, âgé de vingt cinq ans, et de Marie Deslarmes, sans profession, âgée de dix neuf ans, mariés et demeurant ensemble au Bourg de St André de Lubzac.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin. Premier témoin Michel Maurel, concubine, âgé de dix huit ans, Second témoin Hippolyte Person, lerruyer, âgé de vingt huit ans, habitant de cette commune.

Sur la requête et présentation à nous faite par le père de l'enfant nous avons rédigé le présent acte que la femme et le déclarant ont signé avec nous après lecture.

Contaté suivant la loi par moi Jean Michel Costant, Maire de St André de Lubzac, faisant les fonctions d'officier public de l'état civil.

Jean Bourget, Michel Maurel, Hippolyte Person, Jean Michel Costant

Le Maire, Jean Michel Costant

Le Maire, Jean Michel Costant

Le Maire, Jean Michel Costant

Le Maire, Jean Michel Costant

Le Maire, Jean Michel Costant

Le Maire, Jean Michel Costant

Le Maire, Jean Michel Costant

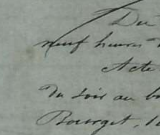
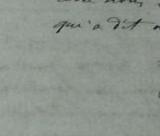
Le Maire, Jean Michel Costant

Le Maire, Jean Michel Costant

Le Maire, Jean Michel Costant

Le Maire, Jean Michel Costant

Le Maire, Jean Michel Costant



N° 18

Du 9 Juin

Georgette Marie Bourget

Par acte en date du 9 Juin mil huit cent soixante deux, sous le sceau de la mairie de Blauzac, nous soussignés, Jean Bourget, Maire de Blauzac, et Jean Guillet, Conseiller municipal, avons constaté et enregistré le mariage contracté entre Jean Bourget, âgé de vingt-cinq ans, et Marie Guillet, âgée de vingt-cinq ans, tous deux domiciliés à Blauzac, le 9 Juin 1848.

Le Maire, Jean Bourget

Le Maire, Jean Bourget

Le Maire, Jean Bourget

Le Maire, Jean Bourget

Le Maire, Jean Bourget

Le Maire, Jean Bourget

Le Maire, Jean Bourget

Le Maire, Jean Bourget

Le Maire, Jean Bourget

Le Maire, Jean Bourget

Le Maire, Jean Bourget

Le Maire, Jean Bourget

1154

San professo, agid de vingt sept an, marié et
vivant avec sa femme à London

Le sieur de l'empire a été reconnu être femme
Premier témoin Pierre Barry, âgé de cinquante ans, et
deuxième témoin Jean Bourgeois, âgé de cinquante ans,
Maire, agé de soixante deux an, habitant de cette commune
Sur la requête et présentation à nous faite par
Médard Genneil, âgé femme, et de son mari, nous
avons rédigé le présent acte qui la témoin, et déclarant
ont signé au son après lecture.

Compté devant le sieur moi par Michel Catant, Maire
de la commune de Sabran, faisant la fonction d'officier
public de l'état civil.

Genneil J. Bourgeois

Catant M. Genneil

1155

De dix neuf juin mil huit cent vingt deux
à neuf heures du matin

Etat de naissance de André Marchais, né le
sept de ce mois à neuf heures du soir au lieu de Biron, commune
de St André de Sabran, fils légitime de Jean Marchais,
agé de quarante ans, et de femme Thérèse, agée de vingt
un an, cultivateur, demeurant au dit lieu de Biron, paroisse

Le sieur de l'empire a été reconnu être marié
Premier témoin Antoine Bonard, âgé
de cinquante ans, deuxième témoin Jean Bonard, âgé
de quarante neuf ans, habitant de cette commune.

Sur la requête et présentation à nous faite par
le sieur de l'empire, nous avons rédigé le présent acte
qui la témoin, ont signé au son après lecture, et nous
le déclarant qui a été en l'acte le présent.

Compté devant le sieur moi par Michel Catant, Maire
de la commune de Sabran, faisant la fonction d'officier public
de l'état civil.

Bonard A. Bonard

Catant M. Genneil

1156

André Marchais

Etat de naissance de André Marchais, né le
sept de ce mois à neuf heures du soir au lieu de Biron, commune
de St André de Sabran, fils légitime de Jean Marchais,
agé de quarante ans, et de femme Thérèse, agée de vingt
un an, cultivateur, demeurant au dit lieu de Biron, paroisse

Le sieur de l'empire a été reconnu être marié
Premier témoin Antoine Bonard, âgé
de cinquante ans, deuxième témoin Jean Bonard, âgé
de quarante neuf ans, habitant de cette commune.

Sur la requête et présentation à nous faite par
le sieur de l'empire, nous avons rédigé le présent acte
qui la témoin, ont signé au son après lecture, et nous
le déclarant qui a été en l'acte le présent.

Compté devant le sieur moi par Michel Catant, Maire
de la commune de Sabran, faisant la fonction d'officier public
de l'état civil.

1157

Du 28 juin



De vingt huit juin mil huit cent vingt deux
à neuf heures du matin

Etat de naissance de Elizabeth Capdaille, née le
sept de ce mois à cinq heures de soir au lieu de Montabon,
commune de St André de Sabran, fille légitime de Jean
Capdaille, agé de trente huit an, son professo, demeurant
au dit lieu de Montabon, et de son mari

Le sieur de l'empire a été reconnu être femme
Premier témoin Jean Capdaille, âgé de trente
deux an, deuxième témoin Jean Bourgeois, âgé de cinquante
ans, agé de soixante deux an, habitant de cette commune.

Sur la requête et présentation à nous faite par
Elizabeth Capdaille, née le
sept de ce mois à cinq heures de soir au lieu de Montabon,
commune de St André de Sabran, fille légitime de Jean
Capdaille, agé de trente huit an, son professo, demeurant
au dit lieu de Montabon, et de son mari

Compté devant le sieur moi par Michel Catant, Maire
de la commune de Sabran, faisant la fonction d'officier
public de l'état civil.

Capdaille J. Bourgeois

Catant M. Genneil

1158

Du 28 juin

Jeanne Rose
Abadie

De vingt huit juin mil huit cent vingt deux
à dix heures du matin

Etat de naissance de Jeanne Rose, née le
quatre de ce mois à une heure du matin au lieu de Biron,
de Sabran, fille légitime de son mari Théodore, cultivateur,
agé de trente neuf an, et de Marguerite Vidange, son professo,
agée de quarante quatre an, marié, demeurant ensemble
au lieu de St André de Sabran.

Le sieur de l'empire a été reconnu être femme
Premier témoin Jean Bourgeois, âgé de cinquante
ans, agé de soixante deux an, demeurant à Sabran, deuxième
témoin Jean Bourgeois, agé de vingt deux an, cultivateur, demeurant
à Sabran.

Sur la requête et présentation à nous faite par
le sieur de l'empire, nous avons rédigé le présent acte qui la
témoin, ont signé au son après lecture, et nous le déclarant
qui a été en l'acte le présent.

Compté devant le sieur moi par Michel Catant, Maire
de la commune de Sabran, faisant la fonction d'officier public
de l'état civil.

Bourgeois J. Bourgeois

Catant M. Genneil

N^o 26
 Du 21 juillet
 Jean Pierre Stouff
 Quancard

De vingt-un juillet mil huit cent soixante deux
 à quatre heures du soir,
 état de naissance de Jean Pierre Stouff, né à
 nu à jour à onze heures du matin au bourg de St André de
 Cubzac, fils légitime de Jean Eugène Lezencard, négociant, âgé
 de trente deux ans, et de Catherine Helena Dupuy, son épouse,
 âgée de vingt six ans, mariés de demeurant ensemble au
 bourg de St André de Cubzac.

L'acte de l'enfant a été reconnu être masculin.
 Premier témoin M. Artin Emile Dantagnan, docteur en médecine
 âgé de trente sept ans, second témoin M. Jules Duranton, commerçant
 négociant, âgé de vingt sept ans, habitant de cette commune.

Sur la requête et présentation à nous faite par le père de
 l'enfant nous avons rédigé le présent acte que les témoins
 et le déclarant ont signé avec nous, après lecture.

Constataé suivant la loi par moi Jean Michel Costant
 Maire de St André de Cubzac, faisant la fonction d'officier
 public de l'état civil.

N^o 27
 Du 4 Août
 Jean Stouff

De quatre Août mil huit cent soixante deux à deux
 heures du matin état de naissance de Marie Vrain, née à jour
 à deux heures du matin au bourg de St André de Cubzac, fille
 légitime de Etienne Vrain plieur de corde, âgé de vingt six ans
 et de Marie Guillemette, son épouse, âgée de vingt cinq
 ans, mariés demeurant ensemble au bourg de St André de Cubzac.

L'acte de l'enfant a été reconnu être féminin.
 Premier témoin Jean Rousseau, concub. de la mairie, âgé de
 soixante deux ans, second témoin Jean Bernard, cordonnier,
 âgé de quarante neuf ans, habitant de cette commune.

Sur la requête et présentation à nous faite par le père de
 l'enfant nous avons rédigé le présent acte que les témoins et le
 déclarant ont signé avec nous, après lecture.

Constataé suivant la loi par moi Jean Michel Costant
 Maire de St André de Cubzac, faisant la fonction d'officier
 public de l'état civil.

Grand Etienne
 Premier J. Costant
 J. M. Costant

N^o 28
 Du 17 Août

De dix sept Août mil huit cent soixante deux à
 deux heures du soir,
 état de naissance de Jean Pierre Jautin né à
 onze heures du matin au lieu de la Fron, commune de St André
 de Cubzac, fils légitime de Pierre Jautin, cultivateur, âgé de
 vingt quatre ans, et de Jeanne Germer, son épouse, âgée
 de dix huit ans, mariés et demeurant ensemble au lieu de la Fron.

L'acte de l'enfant a été reconnu être masculin.
 Premier témoin Ravis Poyron, ferronnier, âgé de trente
 un ans, second témoin Jean Rousseau, concub. de la mairie, âgé
 de soixante deux ans, habitant de cette commune.

Sur la requête et présentation à nous faite par le
 père de l'enfant nous avons rédigé le présent acte que les témoins
 ont signé avec nous, après lecture et nous le déclarant
 qui a été en savoir.

Constataé suivant la loi par moi Jean Michel Costant
 Maire de St André de Cubzac, faisant la fonction d'officier
 public de l'état civil.

J. Rousseau Poyron fils
 J. M. Costant

N^o 29
 Du 2 y^{te}

George Milla

De deux Septembre mil huit cent soixante deux à
 deux heures du soir,
 état de naissance de Georges Milla, né le
 vingt-un Août à deux heures du matin au bourg de St André
 de Cubzac, fils naturel de son père non nommé et de Marie
 Alexandrine Milla, son épouse, âgée de vingt
 quatre ans de passage à St André de Cubzac.

L'acte de l'enfant a été reconnu être masculin.
 Premier témoin Pierre Camy, garde champêtre, âgé de
 cinquante deux ans, second témoin Jean Rousseau
 concub. de la mairie, âgé de soixante deux ans, habitant
 de cette commune.

Sur la requête et présentation à nous faite par
 Madame Genevieve, saq. femme, demeurant à St André
 de Cubzac, nous avons rédigé le présent acte que
 les témoins et le déclarant ont signé avec nous, après lecture.

Constataé suivant la loi par moi Jean Michel Costant
 Maire de St André de Cubzac, faisant la fonction d'officier
 public de l'état civil.

J. Rousseau
 J. M. Costant

N^o 30
 Du 17 Août

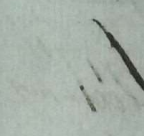
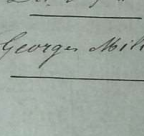
De dix sept Août mil huit cent soixante deux à
 deux heures du soir,
 état de naissance de Jean Pierre Jautin né à
 onze heures du matin au lieu de la Fron, commune de St André
 de Cubzac, fils légitime de Pierre Jautin, cultivateur, âgé de
 vingt quatre ans, et de Jeanne Germer, son épouse, âgée
 de dix huit ans, mariés et demeurant ensemble au lieu de la Fron.

L'acte de l'enfant a été reconnu être masculin.
 Premier témoin Ravis Poyron, ferronnier, âgé de trente
 un ans, second témoin Jean Rousseau, concub. de la mairie, âgé
 de soixante deux ans, habitant de cette commune.

Sur la requête et présentation à nous faite par le
 père de l'enfant nous avons rédigé le présent acte que les témoins
 ont signé avec nous, après lecture et nous le déclarant
 qui a été en savoir.

Constataé suivant la loi par moi Jean Michel Costant
 Maire de St André de Cubzac, faisant la fonction d'officier
 public de l'état civil.

J. Rousseau Poyron fils
 J. M. Costant



N^o 30
Du 11^e 9^e
Marie Tréguier
Eveuve 47^e

Du onze Septembre mil huit cent soixante sept
à dix heures du matin
Acte de naissance de Marie Tréguier
Vierge, née le neuf de ce mois à huit heures du matin au
bourg de Landerneau, fille légitime de Jean Tréguier
pâtissier, âgé de trente quatre ans, et de Jeanne de Landerneau
Molle, sans profession, âgée de vingt quatre ans, mariés
et demeurant ensemble au bourg de Landerneau.
Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin.
Premier témoin Mathieu Lafay, vicaire de long
âgé de trente sept ans. Second témoin Ernest Bernier
propriétaire, âgé de quarante trois ans, habitant de cette commune.
Sur la requête et présentation à nous faite par le
père de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte qui
a été déclaré et signé avec nous après lecture.
Composé suivant la loi par nous Jean Michel Coste
Clerc de l'état civil de Landerneau, faisant le fonctionnaire
d'office public de l'état civil.

Bernier Lafay aîné
Bernier
Michel Coste

N^o 31
Du 2^e 9^e
Abel Massol

Du deux Septembre mil huit cent soixante sept
à deux heures du soir. Acte de naissance d'Abel Massol
né ce jour à dix heures du matin, au bourg de Landerneau,
fille légitime de Jean Massol, entrepreneur, âgé de trente deux
ans, et de Suzanne Boucher, sans profession, âgée de vingt
un ans, mariés et demeurant ensemble au bourg de Landerneau.
Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin.
Premier témoin Jean Tréguier pâtissier, âgé de trente quatre ans
Second témoin Jean Bernier, charbonnier, âgé de trente
sept ans, habitant de cette commune.
Sur la requête et présentation à nous faite par le
père de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte qui
a été déclaré et signé avec nous après lecture.
Composé suivant la loi par nous Jean Michel Coste
Clerc de l'état civil de Landerneau, faisant le fonctionnaire
d'office public de l'état civil.

Bernier Massol
Michel Coste

à Vichy (Allier) le vingt
sept mil neuf cent soixante
sept
1904
le Maire

N^o 32
Du 26 9^e



Pierre Jugan
né ce jour à Saint-Etienne
de Cully, le vingt sept
sept mil neuf cent six
vingt sept ans.
Le vingt sept août mil
neuf cent cinquante sept
le Maire

Joseph
A. Ponceau

Maire de Landerneau
Le deux Septembre mil neuf cent
soixante sept
Le Maire

Du vingt six Septembre mil huit cent soixante sept
à dix heures du matin
Acte de naissance de Pierre Jugan, né ce jour à huit
heures du matin au lieu de Landerneau, commune de Landerneau
de Landerneau, fils légitime de Pierre Jugan, cultivateur, âgé
de trente trois ans, et de Anne Landerneau, cultivateuse, âgée
de vingt neuf ans, mariés et demeurant ensemble au dit
lieu de Landerneau.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin.
Premier témoin Jacques Gaborin, bouvier, âgé de trente
deux ans. Second témoin Paul Ponceau, agent d'affaires, âgé
de cinquante ans, habitant de cette commune.
Sur la requête et présentation à nous faite par
le père de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte qui
a été déclaré et signé avec nous après lecture.
Composé suivant la loi par nous Jean Michel Coste
Clerc de l'état civil de Landerneau, faisant le fonctionnaire
d'office public de l'état civil.

Gaborin
Ponceau
Michel Coste

Du premier Octobre mil huit cent soixante sept
à neuf heures du matin
Acte de décès de Marie Tréguier épouse de
Jugan, âgée de vingt un ans, décédée ainsi que par nous en
ce lieu le huit de ce mois au bourg de Landerneau.
Le sexe de la défunte a été reconnu être féminin.
Le père de la défunte, Jean Tréguier, âgé de trente quatre ans, et
de Jeanne Molle, sans profession, âgée de vingt quatre
ans, demeurant ensemble au bourg de Landerneau.

Sur la déclaration qui nous a été faite par le père de la
défunte, âgée de trente deux ans, oncle de la défunte,
le père de la défunte, oncle de la défunte, âgé
de cinquante deux ans, habitant de cette commune, nous
avons rédigé le présent acte qui a été déclaré et signé avec nous
après lecture.
Composé suivant la loi par nous Jean Michel Coste
Clerc de l'état civil de Landerneau, faisant le fonctionnaire
d'office public de l'état civil.

Michel Coste
Jugan

44. 33

Du 5 Octobre

Acte de naissance de Marie Charlotte Gelle
Le 5 Octobre mil huit cent soixante trois
à cinq heures du soir, à l'hopital de St. Anne de
Lubrac, commune de St. Anne de Lubrac, fille
legitime de Joseph Antoinette Barrebeau, veuve
de vingt neuf ans, et de Gelle Juliette Barrebeau, son
epoux, age de vingt trois ans, mariés et demeurant
ensemble au dit lieu de St. Anne de Lubrac.

Marie Charlotte Gelle
Barrebeau

Acte en date du 10 Oct 1863
de mariage de Marie Charlotte
Gelle et de Joseph Antoinette
Barrebeau, devant le notaire
Charles Gabriel Toussy
le 10 Octobre mil huit cent
soixante trois, au lieu de
St. Anne de Lubrac.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin.
Premier témoin Victor Lamour, notaire, age de
cinquante quatre ans, second témoin Jean Bourreau, en chef
de la Mairie, age de soixante deux ans, habitant de
cette commune.
Sur la requête et présentation à nous faite par
le père de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte
quels témoins s'obligeant ont signé avec nous après lecture.
Contaté suivant la loi par moi Jean Michel
Castanet, maire de St. Anne de Lubrac, faisant les
fonctions d'officier public de l'état civil.

Lamour J. Bourreau
Barrebeau
J. M. Castanet

44. 34

Du 4 Octobre

Acte de naissance de Jean Alfred Dedieu
Le 4 Octobre mil huit cent soixante trois
à deux heures de matin, à l'hopital de St. Anne de
Lubrac, commune de St. Anne de Lubrac, fils
legitime de Antoine Dedieu, portillon, age
de quarante trois ans, et de Marie Bourreau, son épouse,
age de vingt cinq ans, mariés et demeurant ensemble au
bourg de St. Anne de Lubrac.

Jean Alfred
Dedieu

Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin.
Premier témoin Jean Bourreau, en chef de la Mairie, age
de soixant deux ans, second témoin Jean Bourgeois, employé
au télégraphe, age de quarante quatre ans, habitant de cette commune.
Sur la requête et présentation à nous faite par le
père de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte quels témoins
et le déclarant ont signé avec nous après lecture.
Contaté suivant la loi par moi Jean Michel
Castanet, maire de St. Anne de Lubrac, faisant les
fonctions d'officier public de l'état civil.

Bourgeois J. Bourreau
Dedieu
J. M. Castanet

44. 35

Du 12 Octobre



Nicolas Charles
Vieillard

Parole en date du 12 Oct 1863
de mariage de Marie
Fleurin et de Nicolas
Charles Vieillard, devant
le notaire Charles
Gabriel Toussy le 12
Octobre mil huit cent
soixante trois, au lieu
de St. Anne de Lubrac.

Decide a St. Anne de
Lubrac, les 12 et 13
Octobre mil huit cent
soixante trois. Le
notaire Charles
Gabriel Toussy.

Du 12 Octobre mil huit cent soixante trois

Acte de naissance de Pierre Charles Vieillard
Le 12 Octobre mil huit cent soixante trois
à quatre heures du soir, au lieu de St. Anne de
Lubrac, fils legitime de Marguerite Vieillard, femme
age de trente cinq ans, et de Jean Moirac, son
epoux, age de vingt huit ans, mariés et demeurant
ensemble au bourg de St. Anne de Lubrac.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin.
Premier témoin Jean Bourreau, en chef de la Mairie, age
de soixant deux ans, second témoin Jean Hocquillet, clerc
age de vingt trois ans, habitant de cette commune.
Sur la requête et présentation à nous faite par le
père de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte quels
témoins et le déclarant ont signé avec nous après lecture.
Contaté suivant la loi par moi Jean Michel Castanet,
mairie de St. Anne de Lubrac, faisant les fonctions
d'officier public de l'état civil.

Hocquillet Jean Auguste Vieillard
J. M. Castanet

Du 13 Octobre

Reconnaissance
de Jean Landreau

Acte de reconnaissance de Jean Landreau
Le 13 Octobre mil huit cent soixante trois
à deux heures de matin, devant moi Jean Michel
Castanet, Maire de St. Anne de Lubrac, fils
legitime de Landreau Angeline, veuve de Robert, et
age de trente sept ans, demeurant à St. Anne de
Lubrac, laquelle a déclaré reconnaître pour son enfant
de Landreau, enregistré et mis à l'acte le 12
septembre mil huit cent soixante trois, par
quand son père de Jean Landreau, son
age de cinquante deux ans, et son épouse, en chef
de la Mairie, age de soixant deux ans, demeurant
à St. Anne de Lubrac, lequel ont signé
avec nous après lecture, ainsi qu'ils s'obligeant.

Contaté suivant la loi par moi Jean Michel
Castanet, maire de St. Anne de Lubrac, faisant
les fonctions d'officier public de l'état civil.

J. M. Castanet
Angeline Landreau
De Robin

N^o 57

Du 16 Octobre

François Blain
Notaire

Du six Octobre mil huit cent soixante six
à neuf heures du matin.
Acte de naissance de François Blain et femme,
né avant hier à onze heures du soir, au lieu de Kerdellan,
commune de St. André de Cubzac, fils légitime de Joseph
et femme vaniers ambulants, âgé de vingt trois ans, et
de Christiane Margal, vannière, âgé de vingt six ans, mariés
sans domicile fixé.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin.
Premier témoin Raymond Guérat, marchand ferrier,
âgé de quarante un an, second témoin Jean Coussan, tonnelier
de la Meuse, âgé de soixante deux ans, habitant de cette commune.
Sur la réquisition et présentation à nous faite par le
père de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte que le
témoin ont signé avec nous après lecture, et non le déclarant
qui a été vu l'a vu.

Constaté suivant la loi par moi, par Michel Castant,
maire de St. André de Cubzac, faisant la fonction
d'officier public de l'état civil.

Goursac JOURNALIER
R. M. Castant

N^o 58

Du 2 9^h

Anna Pommerai

Du deux Novembre mil huit cent soixante
six à deux heures du soir.

Acte de naissance de Elena Pommerai, née le trente un
Octobre mil six cent soixante six à deux heures du matin, au lieu de Kerdellan,
commune de St. André de Cubzac, fille légitime de Théodore
Pommerai, tulleur, âgé de trente six ans, et de Marguerite
Therrestre, sans profession, âgé de trente cinq ans, mariés
et demeurant ensemble au dit lieu de Kerdellan.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin.
Premier témoin Mathieu Pascal, tulleur, âgé de cinquante
un an, second témoin Jean Guénard, négociant, âgé de
trente cinq ans, habitant de cette commune.
Sur la réquisition et présentation à nous faite par
le père de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte que
le témoin, et le déclarant ont signé avec nous après lecture.

Constaté suivant la loi par moi, par Michel Castant,
maire de St. André de Cubzac, faisant la fonction
d'officier public de l'état civil.

no mine Andre Dasco
E. Pommerai
R. M. Castant

N^o 59

Du 6 9^h



Petronille Dorrie



120
Du six et novembre mil huit cent soixante six
à neuf heures du matin.

Acte de naissance de Petronille Dorrie, née le
quatre de à onze à cinq heures du matin, au bourg de
St. André de Cubzac, fille légitime de Jean Dorrie, ma
de pauvre, âgé de vingt cinq ans, et de Marie Dorrie,
sans profession, âgé de vingt deux ans, mariés et demeurant
ensemble au bourg de St. André de Cubzac.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin.
Premier témoin Raymond Guérat, marchand ferrier,
âgé de quarante un an, second témoin Etienne Guérat, tonnelier
de la Meuse, âgé de soixante deux ans, habitant de cette commune.
Sur la réquisition et présentation à nous faite par
le père de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte que
le témoin, et le déclarant ont signé avec nous après lecture.

Constaté suivant la loi par moi, par Michel Castant,
maire de St. André de Cubzac, faisant la fonction
d'officier public de l'état civil.

J. Goursac P. Dorrie
R. M. Castant

N^o 60

Du 6 9^h

Lucien Ducos

Du six et novembre mil huit cent soixante six
à deux heures du soir.

Acte de naissance de Lucien Ducos, né le six
huit heures du matin au bourg de St. André de
Cubzac, fils légitime de Victor Ducos, perruquier, âgé de vingt
sept ans, et de Marie Duprat, sans profession,
de vingt trois ans, mariés et demeurant ensemble
au bourg de St. André de Cubzac.

Par acte en date du vingt cinq
juillet mil neuf cent dix inscrit à la
Mairie de Saint. Mélix (Haut Vienne)
Lucien Ducos et la naissance
est constaté dans l'acte ci contre a
contrats mariage avec Jeanne
Montastier.
ont mention faite par nous officier
de l'état civil ce jour vingt deux
mil neuf cent onze

Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin.
Premier témoin Léon Person, perruquier, âgé de
un an, second témoin François Galard, serrurier, âgé
de vingt huit ans, habitant de cette commune.
Sur la réquisition et présentation à nous faite
par le père de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte que
le témoin, et le déclarant ont signé avec nous après lecture.

Constaté suivant la loi par moi, par Michel Castant,
maire de St. André de Cubzac, faisant la fonction
d'officier public de l'état civil.

M. Galard Lucien Ducos
R. M. Castant

N. 41
Du 7 9^h

Jean Barroz

Par acte en date du sept
Beau Jean mil neuf cent neuf
Jean Barroz dont la
existence est constatée dans l'acte
comme Marie Léone Quédée.
Dont le mariage fut par
acte de l'église de Cabzac le
un mil neuf cent neuf

Du sept et vint-huit mil huit cent soixante deux
à dix heures du soir

Acte de naissance de Jean Barroz, né le sept de ce
mois à dix heures du soir, au bourg de Cabzac, de l'union
légitime de Pierre Barroz, tannier, âgé de vingt
cinq ans, et de Marie Laforgue, sans profession, âgée
de quarant-trois ans, mariés et demeurant ensemble au dit lieu de
Cabzac, commune de La Loube.

Le père de l'enfant a été reconnu être le mari
Premier témoin Pierre Casmy, garde champêtre, âgé
de cinquante deux ans. Second témoin Pierre Barroz,
pepériste, âgé de soixante huit ans, habitant de cette commune.

Sur la réquisition et présentation à nous faite par le
père de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte que les témoins
et déclarants ont signé avec nous après lecture.

Constaté suivant la loi par moi, Jean A. Michal, notaire
habitant, marié de l'église de Cabzac, faisant les fonctions d'officier
public de l'état civil.

(Signature) Pierre Barroz
(Signature) J. A. Michal

N. 42
Du 9 9^h

Marié Noelle

Acte de mariage en date du
sept 9 1892
à dix heures du soir
à Cabzac

Du neuf et vint-huit mil huit cent soixante deux
à quatre heures du soir

Acte de mariage de Marie Noelle, née le sept de ce
mois à quatre heures du soir, au bourg de St André de Cabzac,
fille naturelle de Pierre Noelle, maçon, âgé de vingt cinq ans,
et de Marie Baynat, sans profession, âgée de vingt ans,
non mariés, demeurant ensemble au bourg de St André de Cabzac.

Le père de l'enfant a été reconnu être le mari
Premier témoin Hippolyte Gazon, peintre, âgé de
vingt trois ans. Second témoin Jean Bourreau, concubine de la
Noelle, âgé de soixante deux ans, habitant de cette commune.

Sur la réquisition et présentation à nous faite par le père
de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte que les témoins
et déclarants ont signé avec nous après lecture, et nous le déclarant que nous

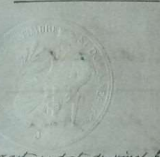
Constaté suivant la loi par moi, Jean A. Michal, notaire
habitant, marié de l'église de Cabzac, faisant les fonctions d'officier
public de l'état civil.

(Signature) J. A. Michal
(Signature) J. M. Gazon

N. 43
Du 9 9^h



Bernard Jean
Gontier



Par acte en date de vingt huit
sept 9 1892
à dix heures du soir
à Cabzac

Du neuf et vint-huit mil huit cent soixante deux
à dix heures du soir

Acte de naissance de Bernard Jean Gontier, né le
neuf de ce mois à dix heures du soir, au bourg de Cabzac, de l'union
légitime de Gabriel Gontier, cultivateur, âgé de trente deux ans, et de Catherine Bourreau,
sans profession, âgée de vingt six ans, mariés et demeurant
ensemble au dit lieu de Cabzac.

Le père de l'enfant a été reconnu être le mari
Premier témoin Pierre Casmy, garde champêtre, âgé
de cinquante deux ans. Second témoin Pierre Barroz,
pepériste, âgé de soixante huit ans, habitant de cette commune.

Sur la réquisition et présentation à nous faite par le
père de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte que les
témoins et le déclarant ont signé avec nous après lecture.

Constaté suivant la loi par moi, Jean A. Michal, notaire
habitant, marié de l'église de Cabzac, faisant les fonctions d'officier
public de l'état civil.

(Signature) Bernard Jean Gontier
(Signature) J. A. Michal

decédé à St André de Cabzac le
neuf Novembre mil neuf cent
Cinquante quatre
le six Novembre mil neuf cent
Cinquante quatre

N. 44
Du 14 9^h

Pierre Bigole

Par acte en date de sept
neuf 1892
à dix heures du soir
à Cabzac

Du quatorze et vint-huit mil huit cent
soixante deux à quatre heures du soir

Acte de naissance de Pierre Bigole, né le
quatorze de ce mois à quatre heures du soir, au bourg de Cabzac, de l'union
légitime de Jean Bigole, cultivateur, âgé de vingt huit ans, et de Catherine
Bourreau, sans profession, âgée de vingt sept ans,
mariés et demeurant ensemble au dit lieu de Cabzac.

Le père de l'enfant a été reconnu être le mari
Premier témoin Juste Casmy, pépériste, âgé de
huit ans. Second témoin Jean Bourreau, concubine
de la Noelle, âgé de soixante deux ans, habitant de
cette commune.

Sur la réquisition et présentation à nous
faite par le père de l'enfant, nous avons rédigé le présent
acte que les témoins et le déclarant ont signé avec nous après lecture.

Constaté suivant la loi par moi, Jean A. Michal, notaire
habitant, marié de l'église de Cabzac, faisant les fonctions d'officier
public de l'état civil.

(Signature) Pierre Bigole
(Signature) J. A. Michal

Decede à Cabzac le Pont (Pons)
le treize Mars mil neuf cent
deux le 2 Avril 1892

acte que le témoin s'ête déclarant ont signé
aucun nom après lecture.

Contatê devant la loi par moi Jean Michel
Cantonet, mari de S. André de Subra, faisant la
fonction d'officier public de l'état civil.

Jean Pigeot Grouseau Camus Juston
J. M. Cantonet

Du vingt sept Novembre mil huit cent
soixant six à deux heures du soir,

Acte de naissance de Marie Dubois, née à deux
heures de matin, au lieu du port de Plage, commune
de S. André de Subra; fille légitime de Pierre Dubois,
cordonnier, âgé de trente cinq ans, et de Marie Prouvençau,
sans profession, âgée de vingt neuf ans; mariés et demeurant
ensemble au dit lieu du port de Plage.

Le lieu de l'enfant a été reconnu être féminin.

Premier témoin Pierre Camy, garde champêtre, âgé de
cinquante deux ans, second témoin Jean Bourcier, cordonnier
à la main, âgé de soixante deux ans, habitant de cette commune.

Sur la requête et présentation à nous faite par le
père de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte que le
témoin s'ête déclarant ont signé aucun nom après lecture.

Contatê devant la loi par moi Jean Michel Cantonet,
mari de S. André de Subra, faisant la fonction d'officier
public de l'état civil.

Jean Prouvençau Camus Dubois
J. M. Cantonet

Du cinq Décembre mil huit cent soixante
six à onze heures du matin.

Acte de naissance de Ferdinand Payron, né hier
à trois heures du soir, au lieu du port de Plage, commune de S. André
de Subra; fils légitime de Pierre Payron, cultivateur,
âgé de vingt six ans, et de Jeanne Dorichaud

Le lieu de l'enfant a été reconnu être masculin.

Acte de naissance de Jean Pigeot, né hier à
deux heures du soir, au lieu de Pèzen, commune de
S. André de Subra; fils légitime de Jacques Pigeot, cultivateur,
âgé de vingt quatre ans, et de Marie Prouvençau, sans
profession, âgée de vingt six ans; mariés et demeurant
ensemble au dit lieu de Pèzen.

Le lieu de l'enfant a été reconnu être masculin.

Premier témoin Jean Camus, ferronnier, âgé de
trente ans, second témoin Jean Payron, charronnier, âgé de
trente ans, habitant de cette commune.

Sur la requête et présentation à nous faite par
le père de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte que le
témoin ont signé aucun nom après lecture, et non le déclarant qui
n'ont pu le faire.

Contatê devant la loi par moi Jean Michel Cantonet,
mari de S. André de Subra, faisant la fonction d'officier
public de l'état civil.

Jean Pigeot
J. M. Cantonet

N. 47
Du 7 D. 66

Pierre Drillon

Par acte en date du dix
septembre mil huit cent
soixante six, le notaire Pierre
Drillon a constaté et certifié
par un acte de mariage avec
clerc de la commune de Pèzen
mariage fait par nous
officier de l'état civil en
présence de S. André de
Subra, âgé de quatre vingt
deux ans.

J. Cantonet

Du sept Décembre mil huit cent soixante
six à deux heures du matin.

Acte de naissance de Pierre Drillon, né hier à
quatre heures du soir, au lieu de Pèzen, commune de
S. André de Subra; fils légitime de Jacques Drillon, cultivateur,
âgé de vingt quatre ans, et de Marie Prouvençau, sans
profession, âgée de vingt six ans; mariés et demeurant
ensemble au dit lieu de Pèzen.

Le lieu de l'enfant a été reconnu être masculin.

Premier témoin Jean Pèthou, serrurier, âgé de
vingt ans, second témoin Jean Bourcier, cordonnier de la
main, âgé de soixante deux ans, habitant de cette commune.

Sur la requête et présentation à nous faite,
père de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte que
le témoin ont signé aucun nom après lecture, et non
le déclarant qui a été le mari.

Contatê devant la loi par moi Jean Michel
Cantonet, mari de S. André de Subra, faisant la
fonction d'officier public de l'état civil.

Jean Prouvençau y Pèthou
J. M. Cantonet

N. 48
Du 9 Décembre

Jean Mallard

Du neuf Décembre mil huit cent soixante
six à neuf heures du matin.

Acte de naissance de Jean Mallard, né hier
à deux heures du matin, au lieu de Pèzen, commune de

de Subray, fils légitime de Guillaume Meillard, cultivateur, âgé de vingt sept ans, et de Anne Thomas, sans profession, âgé de vingt trois ans, mariés et demeurant ensemble au dit lieu de Pinthou.

L'enfant a été reconnu être masculin.

Premier témoin Jean Boussier, cultivateur de la commune de Louviers, âgé de cinquante ans, second témoin Pierre Merland, entrepreneur, âgé de cinquante deux ans, demeurant le premier à St André, et le second à St Germain.

Sur la requête et présentation à son père par le père de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte que les témoins ont signé avec nous après lecture, et nous le déclarant qui a été à l'acte.

Contaté devant la loi par moi Jean Michel Castant, Maire de St André de Subray, faisant la fonction d'officier public de l'état civil.

en présence de J. N. Castant

J. N. Castant

Supplément du acte de naissance du dit enfant, devant moi Jean Michel Castant, Maire de St André de Subray, remplissant les fonctions d'officier public de l'état civil, se sont présentés à la mairie de cette commune le nommé Jean Chevrie, pâtre, âgé de cinquante ans, et Marie Lalanne, sans profession, âgé de quarante six ans, tous deux demeurant ensemble à St André de Subray, lesquels ont déclaré reconnaître pour leur enfant naturel, le fils Joachim, né à Bordenave le quinze septembre mil huit cent cinquante six, et enregistré comme fils de son père, et de Marie Lalanne sous le nom de Joachim, et lui donner le nom de Joachim Charles Chevrie.

La présente déclaration a été faite en présence de moi Jean Boussier, cultivateur de la commune de Louviers, âgé de cinquante ans, et Pierre Campy, garde champêtre, âgé de cinquante deux ans, qui ont signé avec nous, après lecture, le présent acte, ainsi que le dit Jean Chevrie, déclarant, et moi Marie Lalanne avec déclaration que nous n'avons rien à opposer à ce que par nous est intervenu.

Charles Chevrie, J. N. Castant

N° 0

Du 14 D^{br}

Elisabeth Montangeon

Du quatorze Décembre mil huit cent cinquante deux à onze heures de matin.

Acte de naissance de Elisabeth Montangeon, née le deux de ce mois à quatre heures de soir au Bourg de St André de Subray, fille légitime de Pierre Montangeon, boulanger, âgé de vingt trois ans, et de Marie Guesat, sa femme, âgé de vingt ans, mariés et demeurant ensemble au Bourg de St André de Subray.

L'enfant a été reconnu être féminin.

Premier témoin Jean Boussier, cultivateur de la commune de Louviers, âgé de cinquante ans, second témoin Pierre Merland, entrepreneur, âgé de cinquante deux ans, habitant de cette commune.

Sur la requête et présentation à son père par le père de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte que les témoins ont signé avec nous après lecture.

Contaté devant la loi par moi Jean Michel Castant, Maire de St André de Subray, faisant la fonction d'officier public de l'état civil.

J. N. Castant, Elisabeth Montangeon, J. Giboin

N° 1

Du 15 D^{br}

Louis Dour

Du quinze Décembre mil huit cent cinquante deux à onze heures de matin. Acte de naissance de Louis Dour, né le quinze de ce mois à deux heures de soir, au lieu de Montalou, commune de St André de Subray, fils légitime de Bernard Dour, âgé de vingt huit ans, et de Elisabeth Meillet, sa femme, âgé de vingt quatre ans, mariés et demeurant ensemble au dit lieu de Montalou.

L'enfant a été reconnu être masculin.

Premier témoin Bernard Gallard, pâtre, âgé de sept ans, second témoin Pierre Dour, propriétaire, âgé de cinquante ans, habitant de cette commune.

Sur la requête et présentation à son père par le père de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte que les témoins ont signé avec nous après lecture.

Contaté devant la loi par moi Jean Michel Castant, Maire de St André de Subray, faisant la fonction d'officier public de l'état civil.

Louis Dour, Bernard Gallard, J. N. Castant

N° 11

Du 11 D^{br}

Charles Chevrie

acte de naissance de Louis Dour, N° 11, f° 32, le 11 de ce mois, à deux heures de soir, au lieu de Montalou, commune de St André de Subray.

N^o 2
Du 11 D^o
Isla Marguerite
Prais

Du dix huit Décembre mil huit cent soixante
deux, à deux heures du soir.
Acte de naissance de Ida Marguerite Prais,
née le jour & des heures du matin au lieu de Plagny, commune
de S. André de Cubzac, fille légitime de Jean Prais, marié
âgé de vingt sept ans, et de Marguerite Bazejon, sans
profession âgée de vingt quatre ans, mariés et demeurant
ensemble au dit lieu du port de Plagny.

Le lieu de l'enfant a été reconnu être
Premier témoin Jean Bernard, cardeur, âgé de
quarante neuf ans, second témoin Germain Gabard, tailleur,
âgé de cinquante deux ans, habitant de cette commune.
Sur la réquisition et présentation à nous faite par le
père de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte que les
témoin et le déclarant ont signé avec nous après lecture.
Constaté suivant la loi par moi Jean Michel Costant,
Maire de S. André de Cubzac, faisant la fonction
d'officier public de l'état civil.

Bernard Gabard
Prais Jean
J. M. Costant

N^o 3
Du 21 D^o
Louis Chotard

Du vingt un Décembre mil huit cent soixante
deux à deux heures du matin.
Acte de naissance de Louis Chotard, né le jour &
heures du matin au bourg de S. André de Cubzac,
fils légitime de Louis Marie Raoul Chotard, menuisier
âgé de vingt huit ans, et de Anais Marguerite Plagny
sans profession, âgée de vingt un ans, mariés et demeurant
ensemble au bourg de S. André de Cubzac.

Le lieu de l'enfant a été reconnu être
Premier témoin Jean Raymond Chaudron, âgé
de vingt huit ans, habitant de cette commune.
Sur la réquisition et présentation à nous faite
par le père de l'enfant nous avons rédigé le présent acte
que le témoin et le déclarant ont signé avec nous après lecture.

Raymond Chaudron

Maria Ceron le premier
Michele Costant, marié de S. André de Cubzac,
à quatre heures et demie
cent vingt cinq.
Le Maire

Constaté suivant la loi par moi
Michele Costant, marié de S. André de Cubzac,
faisant la fonction d'officier public de l'état civil.
R. Chotard
J. M. Costant

C'est arrêté le présent registre,
contenant cinquante actes de naissance, et trois
actes de reconnaissance, le jour trente un Décembre
mil huit cent soixante deux, par nous Jean Michel
Costant, Maire de S. André de Cubzac remplissant
la fonction d'officier public de l'état civil.
Le Maire
J. M. Costant

Dépt. de la Gironde

Arrondissement
de Bordeaux

Année 1876

Cable Alphabétique

des actes de naissances de S. André de Cubzac

N ^o de l'acte	N ^o de l'acte	Noms et prénoms	Date de naissance
1	21	Marie Jeanne Rose	28 Juin 1876
2	1	Birard Jeanne	17 Février
3	11	Brousseau Pierre	7 Avril

4	13	Bixinau Francis	22	Avril
5	17	Bouquet Jean	20	Mai
6	18	Boudart Angèle Marie Charles	9	Juin
7	22	Beaumont Bernard	3	Juillet
8	23	Banthon Marie de la Folie	3	8 ^h
9	31	Baron Jean	7	9 ^h
10	33	Biais Eda Marguerite	11	D ^h
11	16	Cramer Catherine (Reunnaïfane)	4	Mai
12	20	Capdenille Elizabeth	20	Juin
13	24	Célon Elixie	12	Juillet
14	34	Cheris pasteur Charles (Reunnaïfane)	11	D ^h
15	33	Chotard Louis	21	J
16	6	Déniau Elie Louis Raymond	21	Février
17	12	Duhamel Pierre	4	Avril
18	14	Dédieu Jean Alfred	4	8 ^h
19	29	Doris Petronelle	6	9 ^h
20	30	Ducos Lucien	6	J
21	34	Duban Marie	27	J
22	37	Drillon Pierre	7	D ^h
23	31	Doux Louis	17	J
24	33	Gontier Fernand Jean	9	9 ^h
25	8	Hosten Francis	3	Mai
26	15	Hannan Jean	3	Mai
27	21	Jaulin Elie Pierre	17	Avril
28	22	Jugeau Pierre	26	J ^h
29	23	Lafay Marguerite	4	Juillet
30	29	Lacaz Charles Sirpols	20	J

31	36	Landreau Marie (Reunnaïfane)	13	8 ^h 7 ^h
32	1	Mougniau Pierre	3	Janvier
33	3	Martin Jean	17	J
34	9	Martin Leon	6	Mai
35	19	Marchais André	19	Juin
36	29	Mellac Georges	2	J ^h
37	31	Massol Abel	27	J
38	32	Melle Marie	9	9 ^h
39	31	Mallard Jean	9	D ^h
40	30	Montangen Elizabeth	14	J
41	10	Normandin Marie	13	Mai
42	37	Nemmet Francis Marie	16	8 ^h
43	3	Pierre Henry	21	Janvier
44	31	Pommis Elina	2	9 ^h
45	46	Payron Ferdinand	9	D ^h
46	26	Quancard Jean Pierre André	31	Juillet
47	7	Robert Jeanne	22	Février
48	34	Rigole Pierre	14	9 ^h
49	14	Savinan Jean Henri	27	Avril
50	4	Viaud Marguerite	4	Février
51	27	Viaud Marie	4	Avril
52	20	Vigi Marie Angélique Elixie	11	9 ^h
53	37	Viaud Pierre Charles	12	8 ^h

Cloué avec la présente table contenant
Cinquante acts de naissance et trois reconnoissances,
à jour vingt janvier mil huit cent soixant deux
sept par nous soussigné Jean Michel Gastant
Maire de St André de Lubrau,
Le Maire
J. M. Gastant